



N° de résolution ou annulation

Province de Québec  
District d'Abitibi

Municipalité de Rapide-Dansour

**Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Dansour**

Séance ajournée du conseil municipal de Rapide-Dansour, tenue le 25 août 2016 à 19h00 à la salle municipale de Rapide-Dansour, et à laquelle assiste le maire M. Alain Gagnon et les conseillers suivants :

|                      |             |            |
|----------------------|-------------|------------|
| M. Kim Bégin-Cossite | Conseiller  | siège no 1 |
| Mme Lucie Bélanger   | Conseillère | siège no 2 |
| Mme Louise Bégin     | Conseillère | siège no 3 |
| M. François Cloutier | Conseiller  | siège no 4 |
| M. Donald Dubé       | Conseiller  | siège no 6 |

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Alain Gagnon, assiste également à l'assemblée, Mme Lucie Gravel, directrice-générale, secrétaire-trésorière par intérim.

Aucun citoyen.

**1. MOT DU MAIRE**

Le maire souhaite la bienvenue aux membres du conseil.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 1 Mot de bienvenue
- 2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3 Adoption soumission rechargement des chemins
- 4 Période de questions
- 5 Fermeture de la séance

IL EST PROPOSÉ par M. Donald Dubé appuyé par M. François Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents:

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté par le maire:

ADOPTÉ.

**3. ADOPTION SOUMISSION RECHARGEMENT DES CHEMINS**

ATTENDU QUE la municipalité a reçu trois soumissions pour les travaux de rechargement des chemins de la municipalité suite à l'appel d'offre affiché sur le site SEAO:

ATTENDU QUE l'entreprise Gabriel Aubé a soumissionné au montant de 310,874,88\$;

ATTENDU QUE l'entreprise Dubé Concassage a soumissionné au montant de 293,241,37\$;

ATTENDU QUE l'entreprise Roy et frères a soumissionné au montant de 276 174,39\$ mais sa soumission n'était pas conforme notamment parce qu'elle a été déposée après le délai prévu pour le dépôt des soumissions et qu'un montant avait déjà été déposé;

ATTENDU QUE par souci d'équité, le conseil accepte le plus bas soumissionnaire conforme pour le rechargement des chemins de Rapide-Dansour;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. Kim Bégin-Cossite, appuyé par Mme Lucie Bélanger et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères présents:

2016-08-215

D' accorder le contrat à l'entreprise Dubé Concassage qui a présenté la soumission la plus basse conforme au montant de 293,241,37\$ conditionnel à la réception d'un avis juridique pour valider le choix du conseil;

ADOPTÉ.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

5. FERMETURE DE LA SÉANCE

Mme Louise Bégin propose la fermeture l'assemblée. Il est 19 h 15.

Accepté à l'unanimité.

*Alain Gagnon*  
Alain Gagnon, Maire

*Lucie Gravel*  
Lucie Gravel, DG par intérim



2016-08-216